

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 25 septembre 2020

Objet

**Modification du
tableau des
effectifs suite
évolution des
services**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 17 septembre 2020 s'est réuni à 18 heures sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Etaient présents :

**M. BOURIGAULT – Mme LACUEY – M. GALAN – Mme COLLIN –
M. CAVALIERE – Mme CHEVAUCHERIE – M. IGLESIAS – Mme BARBOT –
M. MEYRE – M. DESCLAUX DE LESCAR – Mme SABI – M. DROILLARD –
Mme GRENOUILLEAU – Mme BONNAL – M. BAGILET – Mme PROUHET –
Mme ALFONSI – M. SAILHAN – M. ASFOR – Mme SOLA – M. MEHERZI –
Mme ADENIS – M. JUIF – Mme FRENEL – M. SINSOU – Mme ARNOLD –
Mme CASTAGNET – M. LEDOUX**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mme BIJOUX à Mme LACUEY – M. BUNEL à M. BOURIGAULT
Mme DURLIN à M. GALAN – M. CALT à M. SINSOU**

Mme Nathalie LACUEY a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'école municipale de musique et de danse constitue un outil majeur de la politique culturelle de la ville. Elle permet l'apprentissage de nombreuses disciplines musicales, chorégraphique et développe de plus en plus des actions d'éducation artistique et culturelle vers de nouveaux publics, notamment les scolaires.

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

33

Pour satisfaire les demandes auprès de certaines disciplines de l'Ecole de Musique et de Danse, dans le cadre de la rentrée scolaire 2020-2021, il est proposé de définir les conditions d'exercice de travail pour les enseignants artistiques suivants :

Filière artistique	Catégorie	Nombre	Quotité de travail	CREATION / SUPPRESSION
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe (discipline : Formation Musicale - Piano)	B	1	10/20ème	Création
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe (discipline : Formation musicale - Piano)	B	1	9/20èmes	Création
Assistant d'enseignement artistique (discipline : Formation Musicale Piano)	B	1	20/20èmes	Suppression
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe (discipline : violoncelle)	B	1	7,5/20èmes	Création
Assistant d'enseignement artistique (discipline : violoncelle)	B	1	7,5/20èmes	Suppression
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe (discipline : clarinette)	B	1	7/20èmes	Création
Assistant d'enseignement artistique (discipline : clarinette)	B	1	7/20èmes	Suppression
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe (discipline : Danse classique)	B	1	8,5/20èmes	Création
Assistant d'enseignement artistique (discipline : Danse classique)	B	1	8,5/20èmes	Suppression
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe (discipline : Batterie)	B	1	5/20èmes	Création
Assistant d'enseignement artistique (discipline : Batterie)	B	1	5/20èmes	Suppression
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe (discipline : Chant clavier)	B	1	15/20èmes	Création
Assistant d'enseignement artistique (discipline : chant clavier)	B	1	15/20èmes	Suppression
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe (discipline : Guitare/Basse Electrique Formation Musicale)	B	1	14/20èmes	Création
Assistant d'enseignement artistique (discipline :	B	1	14/20èmes	Suppression

Guitare/Basse Electrique Formation Musicale)				
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe (discipline : Trompette)	B	1	4,5/20èmes	Création
Assistant d'enseignement artistique principal (discipline : Trompette)	B	1	4,5/20èmes	Suppression
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe (discipline : Danse contemporaine)	B	1	6/20èmes	Création
Assistant d'enseignement artistique (discipline : Danse contemporaine)	B	1	6/20èmes	Suppression
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe (discipline : Percussion Eveil Musical)	B	1	17,50/20èmes	Création
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe (discipline : Percussion Eveil Musical)	B	1	16,5/20èmes	Suppression

Direction Action Educative

Compte tenu du départ par mobilité interne du responsable du Centre de Loisirs, il convient de procéder à son remplacement. Par conséquent, il est proposé de créer un emploi d'animateur de catégorie B filière animation à temps complet, à compter du 1er novembre 2020.

Le recrutement d'un fonctionnaire infructueux s'avérant infructueux, cet emploi sera pourvu par contractuel relevant de la catégorie A, B ou C dans les conditions fixées à l'article 3-3, alinéa 2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, qui autorise les collectivités locales à recourir à des agents non titulaires lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes. Le contrat relevant des articles 3-3, est d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, si ce contrat est reconduit, il n'est peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

A ce titre, au sein de la Direction de l'Action Educative et sous l'autorité hiérarchique du responsable du Pôle Jeunesse, la personne recrutée sera en charge :

- la direction d'un accueil de loisirs sur l'ensemble des temps périscolaires (accueil préscolaire, temps de la pause méridienne, accueil de loisirs du mercredi et vacances scolaires),
- l'encadrement d'une équipe d'animation.
- la mise en du projet pédagogique concernant l'accueil des jeunes enfants.

Le traitement sera calculé par référence au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire des animateurs territoriaux). En outre, l'intéressé(e) percevra par référence aux dispositions relatives aux agents du cadre d'emplois des animateurs territoriaux, et dans les mêmes conditions d'attribution, les primes et indemnités allouées au personnel titulaire de cette catégorie et/ou de toute autre indemnité qui s'y substituerait ou s'y ajouterait.

Il est donc proposé de créer l'emploi comme suit :

<u>Filière Animation</u>	<u>Catégorie</u>	<u>Nombre</u>	<u>Quotité de travail</u>	<u>CREATION / SUPPRESSION</u>
Animateur	B	1	Temps complet	Création

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n° 87-1004 du 16 décembre 1987 relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales notamment l'article 10 ;
Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, Démocratie Participative et Agenda 21 réunie en date du 10 septembre 2020 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- création et suppression des emplois dans la filière artistique, à compter du 1^{er} octobre 2020.
- création d'un emploi de chargé(e) de mission à temps complet concernant la direction du centre de loisirs, telle que définie ci-dessus à compter du 1^{er} novembre 2020.

DIT que les crédits nécessaires au paiement de ces dépenses sont inscrits au Budget Primitif de la Ville.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*

POUR EXTRAIT CONFORME :
A la Mairie de FLOIRAC, le 28 septembre 2020

Nombre de votants : 33
Suffrages exprimés : 28
 Pour : 28
 Contre :
 Abstention : 5 (Mmes ARNOLD –
CASTAGNET – MM. CALT – SINSOU –
LEDOUX)



Le Maire,